



Le mardi 16 mai 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 10 mai 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (44) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, Mme Catherine RUET, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, Mme Sabine DESMAISON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Jean TORTOSA, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT , M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Gilbert BLANC, Mme Brigitte VOITIER, M. Henri LORY, M. Philippe GUERINEAU.

Délibération affichée et  
exécutoire le : 19 mai 2023

Excusé(s) (9) : M. Olivier VIGNAU. M. Jean-Yves HUGON ayant donné procuration à Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Brice TAYON, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à Mme Liliane MAUCHIEN, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Christine DAGUET, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Christelle PALLEAU ayant donné procuration à M. Philippe GUERINEAU, M. Ludovic RÉAU ayant donné procuration à Mme Brigitte VOITIER, M. Noël BLIN ayant donné procuration à M. Michel GEORJON.

## **27 : Création d'emplois saisonniers - Été 2023**

En vertu de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifié, le Conseil Communautaire doit statuer sur les créations de postes, notamment pour les besoins saisonniers de ses services.

Comme les années précédentes, le fonctionnement de certains services pendant la période estivale nécessite le recrutement d'agents non titulaires pour la période du 30 mai au 15 septembre 2023.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de créer les postes nécessaires aux besoins des services pour la période estivale conformément au tableau ci-joint et en application du 2° de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relatif aux emplois saisonniers ;

- d'autoriser le Président ou son représentant :
- à procéder aux recrutements nécessaires sur les postes ouverts pour une durée déterminée au cours de la période du 30 mai au 15 septembre 2023,
- à signer les contrats de travail.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au chapitre 012 du Budget Primitif.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité .

Le Maire,  
M. Gil AVÉROUS

Les Secrétaires de séance  
Mme Nahima KHORCHID M. Gilbert BLANC

## EMPLOIS D'ÉTÉ CHÂTEAURoux MÉTROPOLE – ANNÉE 2023

Affectation	Nature de l'Emploi	Grade	Rémunération	Nombre de postes				
				Rémunération pour 2 mois	Rémunération par mois	Rémunération par quinzaine	Équivalent Temps Plein	Total jeunes
Fêtes et Cérémonies	Manutentionnaire	Adjoint Technique	1er échelon du grade		10	3	0,96	
Service Propreté	Nettoyage des squares et aires de jeux	Adjoint Technique	1er échelon du grade		3	2	0,33	
Opération « Bougez à Belle Isle »	Hôtesse et Animateur	Adjoint d'Animation et Educateur des APS	1er échelon du grade et 3ème échelon du grade	2			0,33	
Centre Aquatique Balsan'éo	Surveillant de baignade (titulaire du Brevet National de Secourisme et de Sauvetage Aquatique)	Educateur des Activités Physiques et Sportives	3ème échelon du grade		23		1,92	
	Agent d'Entretien, Personnel d'Accueil Balnéo et régisseur (Hôtesse d'accueil)	Adjoint Technique Adjoint Administratif	1er échelon du grade		16		1,33	
DRU	Agent d'accueil	Adjoint administratif		1			0,17	
<b>Total :</b>				<b>3</b>	<b>52</b>	<b>5</b>	<b>5,04</b>	<b>60,00</b>